

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS250/3

G/L/680

2 juin 2004

(04-2343)

Original: anglais

ÉTATS-UNIS – DROIT D'ACCISE DE PÉRÉQUATION APPLIQUÉ PAR LA FLORIDE AUX PRODUITS TRANSFORMÉS À BASE D'ORANGES ET DE PAMPLEMOUSSES

Notification de la solution convenue d'un commun accord

La communication ci-après, datée du 28 mai 2004, adressée par la Mission permanente des États-Unis et la Mission permanente du Brésil à la Présidente de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 3:6 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

Conformément à l'article 3:6 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*, le Brésil et les États-Unis d'Amérique notifient à l'Organe de règlement des différends (ORD) qu'ils sont arrivés à une solution mutuellement satisfaisante de la question soulevée par le gouvernement brésilien dans les documents WT/DS250/1, daté du 26 mars 2002, et WT/DS250/2, daté du 19 août 2002, concernant le "droit d'accise de péréquation" appliqué par l'État de Floride, aux États-Unis, à la transformation de produits à base d'agrumes importés.

À la suite de séries de consultations entre les deux gouvernements et de consultations entre la branche de production de Floride et l'État de Floride, l'organe législatif de la Floride, le 30 avril 2004, a adopté le texte SB 96, qui modifiait les dispositions de l'article 601.155 du Recueil de lois de la Floride, concernant le droit d'accise de péréquation. Le gouverneur de Floride a signé l'amendement qui a ainsi pris force de loi et est devenu le chapitre 2004-36 des lois de la Floride, le 12 mai 2004.

Dans ces conditions, le Brésil et les États-Unis sont convenus qu'une solution mutuellement satisfaisante a été apportée à la question soulevée par le Brésil. Nous vous demandons de bien vouloir faire parvenir la présente notification aux Conseils et Comités concernés ainsi qu'à l'ORD.

S.E. M. Luiz Felipe de Seixas Correa
Ambassadeur et Représentant permanent
Mission permanente du Brésil

S.E. Mme Linnet F. Deily
Ambassadeur et Représentante permanente
Mission permanente des États-Unis
